

DECLARER LE CHANGEMENT DE DIRIGEANTS



La vie démocratique d'une association peut conduire à des changements de dirigeants. Quelle que soit l'origine du changement (Fin de mandat, démission, révocation, vacance de poste...), il résulte des démarches nécessaires et obligatoires pour officialiser ces changements en interne et vis-à-vis des tiers. Cela permet de sécuriser le fonctionnement de l'association. Cette fiche vous expose les choses indispensables à réaliser.

POURQUOI ?



Donner la pleine capacité à agir à l'association, représentation légale de l'association (responsabilité, droit de vote, engagement des équipes et des licences, établissement bancaire etc.).



La responsabilité du Président de l'association chargé d'assurer le respect de ces statuts, de diriger et de superviser le bon déroulement des activités de l'association.



Officialiser les changements auprès des instances chargées du suivi (autorité compétente, FFBB, CD etc...).



Sécuriser la validité des actes (décisions, contrat(s)...).



Permettre au club de demander des aides et des subventions.



Recevoir les informations du réseau Basket-Ball.



Continuer d'avoir accès aux plateformes informatiques de service.



En cas d'absence de déclaration, les dirigeants encourent une amende financière.

COMMENT ?

1

Se référer aux statuts de l'association pour connaître les modalités prévues et respecter des principes démocratiques de la vie associative.

2

Inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ou instance compétente conformément aux statuts.

3

Rédiger la décision de l'organe délibérant ayant pris la décision (document à joindre avec la déclaration).

4

Réunir les informations du nouveau dirigeant nom, prénoms, profession, adresse, nationalité et fonction.

5

Mettre à jour la liste de l'équipe dirigeante.

6

Remplir le formulaire CERFA n° 13971*03 ou passer par la e-modification.

7

Déclarer en préfecture (ou e-modification) ou le Tribunal Judiciaire » (Alsace-Moselle).

8

Informez le Comité Départemental / Territorial.

9

Organiser un temps de passation entre les anciens et nouveaux dirigeants.

VOTRE CHECK-LIST



Déclarer le changement de dirigeants/présidence dans les 3 mois.



Contactez son Comité Départemental/Territorial.



Assurer une transmission et récupérer les archives de l'association.



Récupérer les accès de tous les outils informatiques (lecompteasso, FBI, eFFBB, courriels ...).

LES INFORMATIONS SUR LE SITE DU GOUVERNEMENT

